

DEPARTEMENT  
DE LA SAVOIE

DCM-2013-138  
N° 11

ARRONDISSEMENT  
DE CHAMBERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CHAMBERY

VILLE DE  
CHAMBERY

OBJET : PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

SEANCE DU 22 juillet 2013

L'an deux mille treize et le 22 du mois de juillet à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Mme Bernadette Laclais, Maire.

Présents : 27

Danièle Bac-David, Pascal Barbe, Pierre Béranger, Louis Besson, Françoise Bovier-Lapierre, Hadjira Caba, Angela Caprioglio-Hisler, Marie-Thérèse Chassery, Sophie Coquemer, Michel Dantin, Xavier Dullin, Henri Dupassieux, Claude Fachinger, Michèle Ferrer, Charline Galea, Nicole Guilhaudin, Michel Haudry, Isabelle Herlin, Michel Julien, Bernadette Laclais, Brigitte Masson, René Mathieu, Claudine Mourier, Laurent Ripart, Jean-Pierre Ruffier, Loïc Varnet, Marc Vilain

Absents : 3

Hugues Manouvrier, Corinne Townley, Luc Letoffe

Délégations de Vote : 15

Yves Barboussat a donné pouvoir à Claudine Mourier, Françoise Dornier a donné pouvoir à Danièle Bac-David, Guy Fajeau a donné pouvoir à Sophie Coquemer, Jacques Garbolino a donné pouvoir à Bernadette Laclais, Xavier Guedel a donné pouvoir à Loïc Varnet, Houria Hedli a donné pouvoir à Michel Julien, Bernard Hofbauer a donné pouvoir à Jean-Pierre Ruffier, Claudine Laforgue-Durand a donné pouvoir à Angela Caprioglio-Hisler, Juliette Lehmann a donné pouvoir à Michel Haudry, Leïla Oufkir a donné pouvoir à Louis Besson, Christiane Bollon a donné pouvoir à Michel Dantin, François Cochet a donné pouvoir à Claude Fachinger, Isabelle Huni-Cordier a donné pouvoir à Xavier Dullin, Sylvie Koska a donné pouvoir à Françoise Bovier-Lapierre, Jean-Claude Trotel a donné pouvoir à Charline Galea

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et M. Loïc Varnet, ayant été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013  
N°11 PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Rapport de Henri Dupassieux

Le Conseil Municipal de Chambéry avait intégré un volet climat-air-énergie à son agenda 21 adopté en le 7 novembre 2011. Conformément à l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2), et en cohérence par ailleurs avec le projet de Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), la collectivité se doit de proposer, pour validation, un document spécifique afin de faire valider son Plan Climat Energie Territorial (PCET) à l'administration en charge du suivi de ces procédures, à savoir la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) territorial, le bilan énergie patrimonial de la ville, ainsi que les plans d'actions « vulnérabilité et adaptation de la ville de Chambéry aux changements climatiques » et « qualité de l'air » complètent les actions fléchées dans l'agenda 21 constituant le plan d'actions climat énergie de la Ville de Chambéry.

Le document de synthèse de l'état des lieux permet de situer l'engagement de la ville dans les trois domaines à enjeux d'un PCET à savoir :

- ❖ Le bilan des GES du territoire ;
- ❖ Le bilan des consommations d'énergie du territoire ;
- ❖ Le bilan de la qualité de l'air du territoire.

La lecture de ces bilans montrent les résultats qui ont déjà été obtenus depuis l'année de référence 2006, année de lancement des engagements Européens en faveur des 3 X 20 en 2020, à savoir diminution de 20 % des GES, diminution de 20 % des consommations d'énergies et introduction de 20 % d'ENergies Renouvelables (ENR) dans la consommation d'énergie du territoire, ou depuis l'année 2000 pour le bilan de la qualité de l'air présenté par Air Rhône-Alpes.

## Bilan des consommations d'énergie du territoire de 2006 à 2012 :

### Bilan par usages 2012

Gaz et fioul : 877 GWh soit 48 % des consommations (fioul, <1,5 %) dont 30 % pour les gros industriels dont SCDC

Électricité : 427 GWh soit 23,5 % dont 7,5 % pour les entreprises, dont 4 % pour deux gros industriels. Part de l'électricité autoproduite : 32,3 GWh soit 7,6 %

Carburants : 385 GWh soit 21 %

Chaleur renouvelable : 135 GWh soit 7,5 %

### Évolution des consommations d'énergie 2006 - 2012 :

Consommations de gaz : moins 23 %

Consommations d'électricité : + 2,15 %

Consommations de carburants : moins 10,5 %

Part des ENR (production de chaleur uniquement) : 7,5 % en 2012 / 14 % en 2015 (projection avec la future construction de la chaufferie de Bissy)

Evolutions consommations tous secteurs : moins 10 %

Grâce entre autres à la transition énergétique engagée sur le réseau de chaleur, l'objectif de baisse des consommations de gaz est déjà atteint. Pour les carburants, la baisse doit encore être consolidée. Pour l'électricité, la consommation reste stable. Des actions spécifiques devront être envisagées pour amorcer la baisse attendue.

La part des ENR actuellement à 9,5 % sera au moins à 14 % en 2015 avec la mise en service de la chaufferie biomasse de Bissy.

### Evolution des rejets de gaz à effet de serre :

L'actualisation à 2012 n'étant pas encore réalisée, on peut seulement estimer la baisse des rejets de GES en fonction de la baisse des consommations d'énergie : environ 82 000 tCO<sub>2</sub> soit moins 18 % par rapport au bilan de 2007 qui était de 455 000 tCO<sub>2</sub>.

Pour cet enjeu, la tendance est bien engagée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013  
N°11 PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

**Evolution de la qualité de l'air :**

Les concentrations moyennes ont diminué de – 25 % à – 30 % pour les polluants PM10 (issues essentiellement de l'habitat et des déplacements motorisés) et les polluants NO2 (issues essentiellement des déplacements motorisés).

Les émissions d'ozone, polluant secondaire qui se compose sous l'effet de la chaleur à partir des autres polluants primaires, la tendance est stable. L'augmentation des niveaux de températures en est la principale cause.

Le plan climat qui vous est proposé d'adopter vise à conforter la politique de transition énergétique déjà engagée en tenant compte des secteurs à enjeux qu'il faut davantage mobiliser, entre autres les ménages qui consomment plus de 50 % des énergies, le secteur des déplacements et les acteurs économiques plus spécifiquement sur l'électricité et le gaz.

Ce plan climat permettra également de signer la convention des Maires initiée par la Commission Européenne en mars 2007. Cette convention prévoit l'engagement de la Collectivité dans les 3 x 20 :

- ❖ Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 20 % d'ici 2020 ;
- ❖ Diminution des consommations d'énergie d'ici 2020 ;
- ❖ D'atteindre 20 % d'énergie renouvelables dans le bouquet énergétique d'ici 2020.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- 1) Prend connaissance et valide le Plan Climat Energie Territorial ;
- 2) Propose le présent PCET à la Commission Nationale du Label comme plan d'actions Cit'ergie® pour 4 ans, en vue de la labellisation ;
- 3) Autorise le Maire à signer la Convention des Maires et de proposer le PCET comme plan d'actions.

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	45
- présents :	27
- délégations de vote :	15
- absents :	3

**Mis aux voix, le rapport est adopté par :**  
**41 VOIX POUR**  
**0 VOIX CONTRE**  
**1 ABSTENTION(S)**

Le Signataire, soussigné, certifie que cette délibération a été affichée en extrait à la porte de la Mairie.

Le Maire  
Bernadette Laclais